



F.E.H.A.P.

Convention collective nationale du 31 octobre 1951 de la Fédération
des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés non lucratif

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 18 JANVIER 2023

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

Étaient présents pour FORCE OUVRIÈRE :

- Franck HOULGATTE
- Catherine ROCHARD
- Murat BERBEROGLU
- Christelle PEYRE
- Isabelle TESSIER

Pour les autres organisations, étaient présentes :

- La CGT
- La CFE-CGC
- La CFTC
- La CFDT

Ordre du jour :

1. Bas salaires
2. Prime relative à l'attribution d'une indemnité forfaitaire de risque dans les services de médecine d'urgence
3. Prises en charge des frais des négociateurs
4. Demande à l'OPCO Santé de venir présenter à la CPPNI CCN 51, les données CCN 51 du baromètre emploi 2022
5. Questions diverses

1. Bas salaires

Dans la recommandation patronale du 23 novembre 2022 relative à la valeur du point, la FEHAP s'était engagée à revenir autour de la table pour négocier des mesures pour les bas salaires.

« La FEHAP s'engage à reprendre les discussions avec les organisations syndicales sur la question de la politique salariale dès le début d'année 2023, permettant de traiter de manière pérenne le sujet des salaires infra SMIC. »

Le 18 janvier 2023, lors de la CPPNI, l'ensemble des Organisations Syndicales s'attendaient à traiter le sujet dans le point 1 intitulé « bas salaires ».

Malheureusement, la FEHAP a fait un simple état des lieux en précisant que 130 000 salariés sur 240 000 sont au SMIC ou très proches du SMIC (exemple Aides-soignantes).

Pour FORCE OUVRIERE, l'une des revendications principale des salariés, qui sont de plus en plus paupérisés par l'augmentation du coût de la vie et voient leurs conditions de travail de plus en plus dégradées, reste une réelle augmentation des salaires. Face à l'inflation galopante, FORCE OUVRIERE estime et revendique qu'il faut porter la valeur du point FEHAP à 6€.

FORCE OUVRIERE suivi par les autres OS a demandé : quel est le projet de revalorisation des bas salaires?

La réponse de la FEHAP a été la plus consternante que nous ayons entendue :

Elle considère que faire un état des rémunérations infra-SMIC ou proche du SMIC répondait pleinement à son engagement dans la recommandation patronale du 23 novembre 2022 !

Qu'aucune négociation salariale n'aurait lieu et que la question des salaires devra dorénavant être traitée dans le cadre de la CCUE.

Alors que les négociations n'ont pas avancé depuis plus d'un an, que si les négociations débutent réellement, il faudra plusieurs années pour aboutir à de nouvelles grilles de salaires. Les salariés les plus pauvres devraient attendre 2,3,4...ans ? Quel mépris de la part des employeurs !

Force Ouvrière a rappelé que dans d'autres CCN, il y a eu des propositions pour les bas salaires. Les salariés n'attendent pas une CCUE, mais une véritable augmentation de la valeur

FO

F.E.H.A.P.

Convention collective nationale du 31 octobre 1951 de la Fédération
des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés non lucratif

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 28 NOVEMBRE 2022

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

du point qui éviterait le tassement des grilles.

Face à l'urgence des bas salaires et l'absence de réelle négociation des employeurs : les organisations syndicales FO, CGT, CFDT, CFE-CGC et CFTC ont jugé la FEHAP déloyale et ont quitté la réunion. Ils ne reviendront que lorsque la FEHAP aura une vraie proposition à faire pour l'augmentation des bas salaires.

Fin de la CPPNI à 15h 15



Libres et indépendants

FEHAP
Sortons
les salariés
de l'infra-SMIC

www.unsfo.org
secretariat@unsfo.org
153-155 Rue de Rome
75017 PARIS
01 44 01 06 10